

**Relative au remboursement de frais de réparation d'un poteau de clôture détérioré
par un agent du service voirie lors d'une campagne de fauchage, M. Boidin**

Le président de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 08 avril 2026 autorisant le président à prendre toute décision concernant l'adoption et le règlement du dédommagement de tiers concernant les accidents matériels causés dans le cadre des missions de la collectivité, d'un montant inférieur à 500 euros et inférieur au montant de la franchise de l'assurance de la collectivité.

Considérant que la communauté de communes est compétente en matière d'entretien de voirie d'intérêt communautaire,

Considérant que lors d'une campagne de fauchage aux abords de la route d'Iville à Crosville-la-Vieille, un agent des services techniques a endommagé avec le tracteur de service le poteau de clôture de la propriété de M. Boidin,

Considérant que le montant de réparation de ce poteau de clôture s'élève à 445.50€ TTC,

Considérant que le montant de réparations de ce poteau de clôture est inférieur au montant de la franchise de l'assurance,

Considérant qu'afin de gérer au mieux l'état de sinistralité de la collectivité auprès des assureurs ayant un impact sur les coûts de cotisation, et en raison d'une franchise supérieure au montant de la réparation, il est proposé de rembourser directement M. Boidin des frais de réparation de la clôture,

DECIDE :

Article 1 : de rembourser le montant des réparations du poteau de clôture détérioré par un agent du service voirie à M. Boidin Jean Marie demeurant 2 route d'Iville à Crosville-le-Vieille (27110) pour un montant de 445.50 € TTC.

Article 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget général de la communauté de communes du Pays du Neubourg.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le receveur communautaire
- Monsieur le préfet

Fait au Neubourg, le 31/08/26

**Le Président,
Arnaud CHEUX**

